

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01772

Numéro SIREN : 503 809 790

Nom ou dénomination : EQUIPE BAIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 23821

Désignation de l'entreprise :		EQUIPE BAIE Sarl		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2		
Adresse de l'entreprise		11 Rue des Frères MAURAS		13016 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		
Numéro SIRET*		5 0 3 8 0 9 7 9 0 0 0 0 1 0		Néant		□ *		
				Exercice N clos le,		N-1		
				13 1 1 0 2 0 2 2		13 1 1 0 2 0 2 1		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 620	AG	1 620		
		Fonds commercial (1)	AH	95 000	AI		95 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	104 745	AS	101 334	3 411	6 346
		Autres immobilisations corporelles	AT	40 273	AU	33 394	6 879	10 630
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	200	BG		200	396
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)		BJ	241 838	BK	136 348	105 491
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	90 334	BM		90 334	66 763
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	228 493	BY	83 761	144 731	126 516
		Autres créances (3)	BZ	26 259	CA		26 259	9 838
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	82 731	CG		82 731	220 250	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 526	CI		2 526		
	TOTAL (III)	CJ	430 342	CK	83 761	346 581	423 366	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	672 180	1A	220 109	452 071	535 738	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	200	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Cegid Quadra

En Euros. C2C PROVENCE

Désignation de l'entreprise : EQUIPE BAIE Sarl

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	354 958	310 291
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(60 821)	44 667
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	302 387	363 208
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 040	12 612
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	129	29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 535	96 416
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 646	62 563
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 335	910
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	149 684	172 530
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	452 071	535 738
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	149 684	172 530
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EQUIPE BAIE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Siège Social :
ZAC de Saumaty Séon
11 rue des Frères Mauras
13016 MARSEILLE
SIREN 503809790

PROCES VERBAL
DE LA DELIBERATION DES ASSOCIES DU
28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le 28 février à 9
heures,
au siège social :

Les associés se sont réunis sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation des comptes de 2022,
- * Affectation du résultat,
- * Approbation d'éventuelles conventions réglementées,
- * Questions

diverses, Sont présents :

Monsieur AITIER Eric, propriétaire de 90 parts sociales.
Monsieur AITIER Raphaël, propriétaire de 10 parts sociales.

L'Assemblée réunit ainsi toutes les parts composant le capital et réunit ainsi le quorum exigé par la loi. Monsieur AITIER Eric, en sa qualité de Gérant, préside l'assemblée.

Monsieur le Gérant fait observer que la présente assemblée a été convoquée quinze jours au moins à l'avance par une lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints :

Le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents avec en outre l'inventaire au **31 octobre 2022** sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Gérant fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente assemblée, l'inventaire a été tenu au Siège Social à la disposition des associés.

Le Gérant, après avoir précisé qu'aucun associé n'a usé de la faculté de poser par écrit des questions, donne la lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée.

Cette lecture terminée, elle offre la parole aux associés.

Après quelque minutes, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises au voix.

RE

AR

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice :

1° - approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 octobre 2022** tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

*** Une perte de 60 821.47 €**

2° - et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter **la perte** de l'exercice d'un montant de **60 821.47 €** en :

- report à nouveau pour sa totalité

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte :

que les comptes de l'exercice clos le **31 octobre 2022** ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code générale des impôts,

et qu'il n'a été procédé à aucune répartition de dividendes au titre des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la rémunération du gérant à hauteur de **26 500 €** et les charges sociales s'y afférant.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente délibération, à effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi, en raison de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée;

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé.

The block contains four handwritten signatures in black ink. From left to right, they appear to be: a stylized signature, a signature starting with 'S', a signature starting with 'NE', and a signature starting with 'AR' followed by a more complex flourish.

NE

RA